

SIRP SAINT-GENES / VENSAT
DOCUMENT DE TRAVAIL
REUNION ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2021
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le cinq du mois de juillet,
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité : 12
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents :
Date de convocation du Comité : 29/06/2021

PRESENTS : BILLEBAUD Brigitte, BROULT Marilyn, CHALUT Carole, CHARTIER Ornella,
DUMARCHEY Guylaine, BILLANT Marie-Laure, MONNET Clotilde

EXCUSES avec pouvoir: FALIGUERHO Daphné, CODINO Allison

ABSENTS: MAS Gilles, GRUET Odile, HEBRARD Eloïse, JULIEN Emilie, REDON Julien

SECRETAIRES : CHASSAGNE Nadine et CHARTIER Ornella

I – OPTIMISATION DE LA GARDERIE

Une étude de fréquentation de la garderie a été réalisée, afin d'optimiser au mieux ce service.

Dorénavant la garderie se déroulera sur le site de **Vensat uniquement**. En effet, tout le personnel SIRP sera mobilisé sur ce lieu.

La navette du bus d'une école à une autre sera gratuite pour les enfants inscrits à la garderie.

Afin de répondre au plus près de vos besoins, trois modalités s'offrent à vous.

MODALITÉ 1

Inscription annuelle :

Vous fréquentez de manière régulière et conséquente la garderie.

Tarif :

2,35€ par jour et par enfant.

Coût 330 euros à l'année.

33 euros par mois.

MODALITÉ 2

Inscription mensuelle :

Vous fréquentez la garderie de façon conséquente en temps mais de manière irrégulière.

Tarif :

2,5€ par jour et par enfant.

Coût à l'année 352,50€.

Calendrier mensuel ci-dessous (en fonction des jours effectifs de garderie).

Calendrier paiement mensuel pour l'année 2021-2022										
MOIS	<i>Sept</i>	<i>Oct</i>	<i>Nov</i>	<i>Déc</i>	<i>Janv</i>	<i>Févr</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin /Juill</i>
Jours effectifs	17	13	14	10	17	8	18	9	16	19
	Tarif en euros (2,50€/jr)									
Pour un enfant	42,5	32,5	35	25	42,5	20	45	22,5	40	47,5

Inscription au plus tard le 20 de chaque mois.

MODALITÉ 3

Sans inscription :

Pour une situation d'urgence ou à titre exceptionnel.

Tarif :

1,80€ la première heure ;

3,3€ au-delà.

Nous avons voté pour à l'unanimité sous réserve de la validation du Conseil Régional concernant la navette.

- **BUS**

Les changements au niveau de la garderie impactent le service bus. Aussi, les nouvelles modalités ne seront validées qu'après validation du conseil Régional.

Projet :

La tournée du bus se déroulerait de cette façon :

-le matin :

- tournée de ramassage des enfants près de chez eux ;
- Dépôt à l'école de Vensat ;
- Navette garderie entre Vensat (8H40) et St Genès (dépôt 8h50) (gratuite pour les enfants inscrits à la garderie).

-le soir :

- Départ 16h40 de St-Genès-du-Retz navette garderie jusqu'à Vensat (gratuite pour les inscrits à la garderie) ;
- Tournée de dépôt des enfants près de chez eux.

II – ETUDE DE CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LES REPAS DE CANTINE

La convention avec l'EPHAD est valide pour l'année scolaire 2021-2022.

Deux représentantes du SIRP se proposent pour faire les démarches nécessaires à l'étude d'un nouveau prestataire pendant cette année.

III – ETUDE DE LA TARIFICATION SOCIALE POUR LA CANTINE

Dans le cadre de la stratégie de lutte nationale contre la pauvreté, en lien avec la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre, le SIRP a décidé de mettre en place une tarification sociale pour la cantine scolaire.

Tranches	Quotient familial (QF)	Tarif à votre charge	Participation Etat (en €)	Prix repas (en €)
1	De 0 à 499	0,80€	3€	3,80€
2	De 500 à 1699	1€	3€	4€
3	A partir de 1700	4€	/	4€

Lors de l'inscription, merci de fournir une attestation de Quotient Familial (QF) afin de bénéficier de tarifs réduits.

IV- CONVENTION D'ADHESION DES COLLECTIVITES LOCALES AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

La convention avec le Centre de Gestion permettant à la commune de satisfaire aux obligations de veille à la santé et à la sécurité au travail des agents est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Cette convention pour 3 ans, implique une participation financière de 102 €/an.

Madame La Présidente propose au vote l'adhésion à cette convention.

V – CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE

La convention avec le centre de gestion permettant à la commune de bénéficier de l'appui juridique et technique en matière de gestion des situations d'inaptitude physique des agents, et arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Cette convention implique une participation de 50 €/an dans la mesure où il y a moins de 5 agents titulaires.

Madame La Présidente propose au vote l'adhésion à cette convention.